

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-200042356-20241212-66_2024-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le douze décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à Tonnerre, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BOEUF Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Saint-Martin-sur-Armançon : M. André MLYNARCZYK Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Régis LHOMME Vezinnes : M. Georges CUSSAC Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<u>Nombre de délégués</u> :	<u>Délégués titulaires absents excusés suppléé</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Vezannes : M. Laurent SEURAT suppléé par M régis LHOMME.
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 19	
dont ayant donné Pouvoir :0	
- Votants : 37	
<u>Compétence EAU :</u>	<u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Fleys : M. Xavier COLLON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasily : M. Julien GROGUENIN Viviers : M. Christian PICQ. Tonnerre : M. Christian ROBERT, décédé, n'est pas suppléé.
<u>Nombre de délégués</u> :	<u>Délégué titulaire absent non excusé suppléé</u> : Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE suppléé par M. André MLYNARCZYK.
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 19	
dont ayant donné pouvoir :0	
- Votants : 30	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :</u>	<u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN (M BOLLENOT suppléant est excusé) Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Serrigny : Mme Nadine THOMAS Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
<u>Nombre de délégués</u> :	<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Jean-Louis MARONNAT, Maire-délégué titulaire de Sennevoy-le-Haut.
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 4	
dont ayant donné Pouvoir :0	
- Votants : 16	
<u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</u>	<u>Date de convocation</u> : 29 novembre 2024
<u>Nombre de délégués</u> :	<u>Délibération n° 66-2024</u>
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	<u>Objet</u> : Assainissement collectif
	Autorisation donnée au Président pour solliciter les subventions publiques concernant l'assistance à maîtrise d'Ouvrage la réhabilitation du système d'assainissement des communes de SENNEVOY LE BAS et SENNEVOY LE HAUT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 48-2019 du comité syndical du 04 avril 2019, portant sur l'adhésion du syndicat à l'Agence Technique Départementale, pour assistance administrative et technique dans le domaine de l'assainissement,

VU la délibération n° 31-2023 du 6 juillet 2023 adoptant le projet de réhabilitation du système d'assainissement des Communes de SENNEVOY-LE-BAS, SENNEVOY-LE-HAUT,

CONSIDERANT la convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage établie par l'Agence Technique Départementale pour la réalisation de cette opération,

CONSIDERANT l'opportunité de bénéficier pour le financement de cette mission du concours financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à 16 voix pour 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le lancement de l'opération de réhabilitation du système d'assainissement des Communes de SENNEVOY-LE-BAS, SENNEVOY-LE-HAUT,

ACCEPTE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence Technique Départementale pour un montant de 38 500€ HT répartis comme suit,

Répartition des honoraires par éléments de mission :

Coût prévisionnel provisoire TTC des travaux : 2 100 000,00 € TTC

Honoraires assistance à maîtrise d'ouvrage (2,2 %) du coût des travaux TTC : 46 200,00 € TTC

		% de la mission	Coût HT	TVA (20%)	Coût TTC
A	Programme	10,00%	3 850,00 €	770,00 €	4 620,00 €
B1	Phase études : choix du maître d'œuvre	15,00%	5 775,00 €	1 155,00 €	6 930,00 €
B2	Phase études : avant-projet	10,00%	3 850,00 €	770,00 €	4 620,00 €
B3	Phase études : projet	10,00%	3 850,00 €	770,00 €	4 620,00 €
C	Assistance choix des entreprises	10,00%	3 850,00 €	770,00 €	4 620,00 €
D1	Phase travaux réalisée à 20 %	7,00%	2 695,00 €	539,00 €	3 234,00 €
D2	Phase travaux réalisée à 40 %	7,00%	2 695,00 €	539,00 €	3 234,00 €
D3	Phase travaux réalisée à 60 %	7,00%	2 695,00 €	539,00 €	3 234,00 €
D4	Phase travaux réalisée à 80 %	7,00%	2 695,00 €	539,00 €	3 234,00 €
D5	Phase travaux réalisée à 100 %	7,00%	2 695,00 €	539,00 €	3 234,00 €
E	Phase réception et parfait achèvement	10,00%	3 850,00 €	770,00 €	4 620,00 €
	Total Missions	100,00%	38 500,00 €	7 700,00 €	46 200,00 €

- ***AUTORISE Monsieur le Président à solliciter et à déposer les dossiers relatifs aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au titre de la DETR,***
- ***AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.***

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON



Le Président :

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.*

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 089-200042356-20241212-66_2024-DE